



Pôle Transitions et développement local

Décision n° 2024-103

Objet : Contrat avec une artiste plasticienne dans le cadre de la 2^{ème} édition du Printemps des Transitions

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il incombe à la Ville de sensibiliser et promouvoir la transition écologique grâce à des événements,

Considérant la 2^{ème} édition du Printemps des Transitions du 31 mai au 2 juin 2024,

Considérant que l'offre l'artiste plasticienne répond à ces besoins,

APPROUVE le contrat avec l'artiste plasticienne Elisa COMMEUREUC domiciliée au 185 rue Sadi Carnot, BAGNOLET 93170 relatif à la mise en place d'ateliers artistiques durant la 2^{ème} édition du Printemps des Transitions.

DECIDE de le signer.

PRECISE que le montant de cette prestation est fixé à 3 000 € TTC pour trois jours.

Fait à Sceaux, le 3 avril 2024



Philippe LAURENT